

## PROCEDURES DE REINSCRIPTION 2018/2019 A L'Éav&t

### Réinscription : 1 - via Taïga/ 2 - à l'école

#### **1 - Étape préalable à l'inscription administrative : l'acquittement de la CVEC (Contribution de la Vie Étudiante et de Campus)**

*Vous devez obligatoirement vous acquitter de la CVEC en amont de votre inscription dans notre établissement.*

1. Merci de vous connecter **dès à présent** sur [MesServicesEtudiant.gouv.fr](http://MesServicesEtudiant.gouv.fr) et de créer votre compte. Cliquez ensuite sur la rubrique CVEC afin d'accéder au portail <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>
2. Vous devez indiquer votre ville d'études.
3. Une attestation d'acquittement par paiement ou par exonération, selon votre situation, vous sera délivrée.
4. Cette attestation **est une pièce justificative indispensable** dans le cadre de votre inscription administrative.

#### Qu'est-ce que la CVEC ?

Il s'agit d'une contribution de 90 euros, payable au CROUS, destinée à favoriser l'accueil, l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.

Tous les étudiants s'inscrivant dans l'Enseignement Supérieur, en formation initiale, doivent s'acquitter de cette somme.

Seuls les étudiants boursiers, les réfugiés, demandeurs d'asile et bénéficiaires de la protection subsidiaire en seront exonérés. Ils devront néanmoins présenter une attestation d'acquittement par exonération.

Les étudiants admis dans le cadre de programmes d'échanges internationaux (ERASMUS) ainsi que les stagiaires de la formation continue ne sont pas assujettis au paiement de cette contribution. Aussi, la connexion au portail n'est donc pas requise pour ces populations et aucune attestation de situation CVEC ne leur sera demandée dans le cadre de leur inscription administrative.

#### **2- Réinscription via Taïga\* : paiement en ligne (portail étudiant) en 1 ou 3 fois**

**du 19/7 au 27/7/ 2018**

**\*C'est la procédure d'inscription que vous devez privilégier**

#### **Etudiants concernés**

- 1A redoublants
- Passage en 3A
- Passage en 4A master et master S&A et/ou redoublants 4A
- Passage en 5A master et master S&A et/ou redoublants 5A

## **Procédure**

Inscription en ligne à partir de votre portail personnel Taïga ; puis remise le jour de votre rentrée universitaire au service de la scolarité des pièces justificatives obligatoires pour la validation de l'inscription en 2018/2019.

### **ATTENTION**

- Pour les étudiants de 1A en 2017/2018 dont le passage en 2A est conditionné par la validation du stage, le portail sera ouvert du 05 au 10/09/2018, ou inscription sur place possible le 06/09/2018, avec dossier complet (documents à fournir listés ci-après).
- Pour les étudiants actuellement en 3A de retour d'échange (inscription après la soutenance des rapports d'études) et le jury de licence – à partir du 13/09/2017 sur place avec dossier complet ou du 13 au 21/09/2018 via Taïga (documents à fournir listés ci-après).

**2- sur place à l'EA&VT : paiement des frais d'inscription par carte bancaire en 1 ou 3 fois, espèces (moins de 300 euros), ou chèque**

**le 19 juillet 2018 de 10h à 16h  
et le 6 septembre 2018 de 10h à 16h**

**ATTENTION** : l'ensemble des pièces demandées devra être fourni lors de cette journée d'inscription. En cas de pièces manquantes, l'inscription ne pourra être effectuée (documents à fournir listés ci-après).

### **Pièces à communiquer obligatoirement pour valider votre inscription :**

- **Fiche de réinscription 2018-2019** à imprimer via Taïga (portail personnel 2017 - 2018 /année 2017/2018/ fiche d'inscription). Porter en ROUGE si nécessaire les modifications utiles (numéro portable, adresse, mail)
- **Attestation responsabilité civile** valable pour l'année universitaire 2018-2019 (possibilité de dépôt sur taïga)
- **Notification de bourse 2018-2019** délivrée par le CROUS de Créteil
- **Attestation d'acquiescement par paiement ou d'exonération de la CVEC (voir info ci-dessus)**
- Pour les **étudiants de nationalité étrangère** : 1 photocopie du passeport portant le visa « étudiant-élève » ou titre de séjour en cours de validité et présentation de l'original du document à la rentrée

**Si besoin contact par téléphone ou mail jusqu'au 26/07/18 :**

Licence : stacy.saillard@marnelavallee.archi.fr- 01.60.95.84.63 et/ou  
angelina.cordova@marnelavallee.archi.fr – 01.60.95.84.27

Master : sylvie.faye@marnelavallee.archi.fr – 01.60.95.84.66 et/ou nora.elkhider@marnelavallee.archi.fr –  
01.60.95.84.68

**ATTENTION : fermeture de l'école du 23/07/2018 au 03/09/2018**